

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une foi

**MINISTERE DE LA FAMILLE DE LA SOLIDARITE
NATIONALE DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO FINANCE**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

Dakar, le 19 Juin 2008

**FICHE TECHNIQUE
SUR LE PROGRAMME SOCIAL D'URGENCE**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en œuvre, au Sénégal, de politiques de stabilisation à la fin des années 70 suivie des premiers programmes d'ajustement structurel des années 80 a contribué à améliorer le cadre macro-économique, mais les performances économiques sont restées en deca des espérances, justifiant ainsi la mise en place d'un « Plan d'urgence » de restauration des capacités financières de l'Etat..

A travers la mise en œuvre des DSRP 1 et 2 couvrant respectivement les périodes 2003-2005 et 2006-2010 le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de renforcement des efforts de lutte contre la pauvreté et d'atteinte des OMD dans un cadre macro-économique sain. Cependant la conjoncture économique mondiale des derniers mois de **l'année 2007 et du début de l'année 2008** pourrait anéantir tous les efforts entrepris par le Gouvernement dans la mis en œuvre de programmes prioritaires de développement inscrits dans le DSRP.

Cet environnement mondial défavorable marqué par **la flambée du prix du baril de pétrole et des prix des denrées de première nécessité** a durement agi sur le marché domestique, par une inflation se situant à **5,9% depuis fin 2007**, et **la dégradation des conditions de vie des populations vulnérables.**

Dans un tel contexte, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un **Programme Social d'Urgence Exceptionnel** en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers.

II. OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Garantir un meilleur approvisionnement en denrées de base et une meilleure régulation des prix sur le marché ;
- Accroître la production agricole ;
- Assurer une aide alimentaire aux plus démunis ;

- **Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables sur le plan nutritionnel et médical ;**
- Créer davantage d'opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus.

III. MESURES

L'analyse de la situation a amené le Gouvernement à prendre des mesures conjoncturelles à impact immédiat dans les 90 jours et des mesures structurelles qui s'inscrivent dans le moyen et le long terme.

31. A court terme :

- **la suspension de droits de douane et de TVA sur le sucre, le savon ordinaire et l'huile végétale populaire ;**
- **le maintien de la suspension des droits de douane sur le riz, la farine de blé, le pétrole lampant et le lait en poudre ;**
- **le maintien de l'exonération de la TVA sur le pain.**

32. A moyen et long terme :

- la Mise en œuvre de **mesures fiscales plus favorables aux pauvres ;**
- **l'appui à l'Entreprenariat féminin par la promotion d'activités génératrices de revenus ;**
- l'Appui à l'élevage avec le développement des filières embouche bovine, avicole et la production de lait ;
- **la Promotion des cantines scolaires ;**
- la Promotion de l'Habitat social ;
- **l'Amélioration du bien-être sanitaire des groupes vulnérables.**

IV. ROLES ET RESPONSABILITES DU MFSNEFMF

41. Mesures spécifiques.

Le MFSNEFMF pourrait assurer un rôle de premier plan dans la prise en charge combinée de certaines mesures spécifiques sur fonds de projets pilotes, à savoir :

a) **Sécurité alimentaire :**

Un Programme d'action pilote pourrait être présenté par le CSA autour des domaines d'intervention essentiels ci- après :

- **Distribution de vivres de soudure en temps voulu et en quantité suffisante aux populations les plus exposées (71 379 tonnes de céréales = 21 413 700 000 FCFA).**
- Renforcement de la **capacité logistique du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (5 842 180 000 FCFA).**

- Appui aux structures nationales dans le cadre du système d'alerte précoce (156 000 000 FCFA).
- **Renforcement de la Sécurité alimentaire** (21 667 000 000 FCFA).
- **Assistance alimentaire** au niveau de **45 Centres de promotion et de réinsertion sociale** (2 179 676 160 FCFA).

b) Programme CASH Transfert :

Ce Programme pilote dit **Contrat de l'Education « SUXXALI Jaboot »** pourrait être proposé comme une initiative présidentielle d'envergure nationale, pour soulager les familles pauvres, tout en facilitant l'accès et le maintien des enfants à l'école. Le coût du Programme est de **12.289 840815 FCFA**.

- Appui à la promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes (606 260 400 FCFA).

c) Réadaptation à Base Communautaire (RBC) :

Le Programme pilote RBC a été déjà inscrit dans le BCI de 2007, mais n'a pas été renforcé en 2008. Il constitue un moyen efficace de lutte contre la vulnérabilité des personnes handicapées.

Il s'articule autour de deux (2) domaines d'intervention :

- a) **l'appareillage** : l'objectif fixé est de **10 000 personnes**.
- b) **Le financement de GIE de personnes handicapées pour des AGR.**

42. Mesures globales prenant en compte la Protection sociale des Groupes Vulnérables.

Ces mesures inscrites dans le Programme d'appui à la stratégie nationale de protection sociale visent les objectifs ci-après :

- Protection sociale des groupes vulnérables ;
- Création de richesses pour une croissance pro pauvre ;
- Accès des groupes vulnérables aux services sociaux de base ;
- Pilotage et coordination du Programme.

FICHE TECHNIQUE DU DOCUMENT DE PROJET D'OPÉRATION D'URGENCE
Sénégal, Région Afrique
Projet d'Intervention Rapide pour la Sécurité Nutritionnelle et les Transferts en Espèces
axes sur les Enfants

Date : 18 mars 2009 Directeur pour le pays : Habib Fetini Responsable du secteur : Eva Jarawan Instrument de prêt : Opération d'urgence ID projet : P115938	Chef de l'équipe de projet : Menno Mulder-Sibanda Secteurs : Santé (80 %) ; Autres services sociaux (20 %) Thèmes : Nutrition et sécurité alimentaire (P) ; Santé de l'enfant (S) ; Filets de protection sociale (S) Catégorie de conformité environnementale : C			
Type d'opération : Nouvelle opération [X] Financement additionnel [] Financement existant (réaménagement) []				
Type de financement : Prêt [] Crédit [X] Don IDA [] Autre [X]				
Conditions proposées : Crédit/don IDA		Période de mise en œuvre prévue : 32 mois		
Date d'entrée en vigueur prévue : 1 ^{er} mai 2009		Date de clôture prévue : 31 décembre 2011		
Emprunteur : Gouvernement du Sénégal		Agence d'exécution responsable : Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM) Rue 7, Point E, Dakar; B.P. 45001, Dakar-Fann Tel : +221-869-0199 ; Fax : +221-864-3861 Courriel : ben@clm.sn		
Objectif de développement : L'objectif du Projet d'Intervention Rapide pour la Sécurité nutritionnelle et les Transferts en Espèces axes sur les Enfants proposé est de réduire le risque d'insécurité nutritionnelle des populations vulnérables, et en particulier des enfants de moins de cinq ans vivant dans les zones rurales et urbaines démunies, en faisant passer à l'échelle supérieure le Programme de Renforcement de la Nutrition du gouvernement et en opérant des transferts monétaires en faveur des mères d'enfants de moins de cinq ans.				
Brève description du projet : Ce projet est constitué de quatre composantes. Les composantes 1 à 3 sont centrées sur la protection et la promotion de la sécurité nutritionnelle des mères et des jeunes enfants à travers l'augmentation et l'intensification de l'enveloppe PRN existante de nutrition communautaire et de services et d'activités de santé. La composante 1 concerne les activités de nutrition communautaire. La composante 2 concerne le soutien multisectoriel à l'amélioration de la nutrition. La composante 3 concerne l'appui à la mise en œuvre et à la capacité de suivi et d'évaluation. La composante 4, le transfert monétaire social visant les enfants, est un mécanisme d'intervention rapide destiné à atténuer les effets néfastes du renchérissement des prix alimentaires sur les jeunes enfants dans les familles vulnérables en fournissant des ressources supplémentaires à ces ménages.				
Programme du financement (en millions de dollars EU)				
Source	Locale	Étrangère	Total	
Emprunteur	0,0	0,0	0,0	
Total IDA	0,0	10,0	10,0	
Fonds fiduciaires	0,0	8,0	8,0	
Total	0,0	18,0	18,0	
Décaissements estimés (Exercice de la Banque/millions de dollars EU)				
	2009	2010	2011	2012
Total IDA	0,4	4,1	3,0	2,5
Fonds fiduciaire multi-bailleurs GFRP	0,4	3,6	2,4	1,6
L'opération d'urgence nécessite-t-elle des exceptions aux politiques de la Banque ? Ont-elles été approuvées par la direction de la Banque ?			Oui [] Non [x] Oui [] Non []	